Récapitulatif des voies de recours en sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires

Cas	Recours	Intervenants	Articles
Jugement d' ouverture en : sauvegarde	Appel ou pourvoi Cass.	Débiteur, créancier poursuivant	L. 661-1 - I - 1°; R. 661-6
ou RJ *		Ministère public (MP)	L. 661-1 - I - 1°& II ; R. 661-4, 6 & 8
Jugement d'ouverture en LJ *		Idem + C.E. ou à défaut D.P. RS**	L. 661-1 - I - 2°; R. 661-6
	Appel ou pourvoi Cass.	Débiteurs (procéd. & extens.) AJ MJ MP	L. 661-1 - I - 3°; R. 661-6
Jugement de conversion Sauv. en RJ		Débiteur, AJ, MJ, MP	L. 661-1 - I - 4°& L. 661-9 ; R. 661-6
Jugement de prononcé de LJ pdt P. obs.	Appel ou pourvoi Cass.	Débiteur, AJ, MJ, CE ou DP**, MP	L. 661-1 - I - 5°& L. 661-9 ; R. 661-6
Jugement d'ouvert., extension, prononcé	Tierce-opposition	Tiers, puis appel ou pourvoi possible	L. 661-2
Jugement d'arrêté ou de rejet du plan	Appel ou pourvoi Cass.	Débiteur, AJ, MJ	L. 661-1 - I - 6°& L 661-9 ; R. 661-6
de sauvegarde ou de redressement	Appel ou pourvoi Cass.	Com. d'entreprise ou DP**, voire RS	idem + L. 661-1 - III, L. 661-10 + R. 661-5
(dit do "continuation")	Appel ou pourvoi Cass.	Créancier contestant dans un Comité	L. 661-1 - I - 6°& L 661-9 ; R. 661-6
	Appel * ou pourvoi Cass	Ministère public	L. 661-1 - I - 6°& II, L 661-9 ; R. 661-4,6,8
Jugt arrêtant ou modif plan sauv ou redr	Tierce-opposition	Tiers, puis appel ou pourvoi possible	L. 661-3
	Appel ou pourvoi Cass.	Débiteur, commissaire au plan	L. 661-1 - I - 7°; R. 661-6
Modification du plan de sauvegarde	Appel ou pourvoi Cass.	Com. d'entreprise ou DP**, voire RS	idem + L. 661-1 - III, L. 661-10 + R. 661-5
ou de redressement	Appel ou pourvoi Cass.	Créancier contestant dans un Comité	L. 661-1 - I - 7°; R. 661-6
	Appel * ou pourvoi Cass	Ministère public	L. 661-1 - I - 7°& II ; R. 661-4, 6 & 8
Décalution du plan de conservado est	Appel ou pourvoi Cass.	Débiteur, créancier poursuivant, CEP	L. 661-1 - I - 8°; R. 661-6
Résolution du plan de sauvegarde ou	Appel ou pourvoi Cass.	Com. d'entreprise ou DP**, voire RS	idem + L. 661-1 - III, L. 661-10 + R. 661-5
de redressement	Appel * ou pourvoi Cass		L. 661-1 - I - 8°& II ; R. 661-4, 6 & 8
Désignation d'un juge-commissaire	Į F	as de recours	L. 661-4
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur,	Appel *	Ministère public	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6
	Appel *		
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert	Appel *	Ministère public	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ	Appel * Pas de tierce	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s.
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé ; < 1mois publication	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation,	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel *	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé; < 1mois publication Ministère public	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité Jugement arrêtant ou rejetant le plan	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass Appel	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public Débiteur	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7 L. 661-6 - III, 7 & 9; R. 661-1, 4, 6 & 8 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass Appel Appel	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public Débiteur Cessionnaire si charges augmentées	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7 L. 661-6 - III, 7 & 9; R. 661-1, 4, 6 & 8 L. 661-6 - III, & 9; R. 661-1 & 6 L. 661-6 - III, & 9; R. 661-1 & 6
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité Jugement arrêtant ou rejetant le plan	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass Appel	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public Débiteur	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7 L. 661-6 - III, 7 & 9; R. 661-1, 4, 6 & 8 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité Jugement arrêtant ou rejetant le plan de cession	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass Appel Appel Appel Appel	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé ; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public Débiteur Cessionnaire si charges augmentées Cocontractant (bail) que sur cess ct	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7 L. 661-6 - III, 7 & 9; R. 661-1, 4, 6 & 8 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité Jugement arrêtant ou rejetant le plan	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass Appel Appel Appel Appel	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé ; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public Débiteur Cessionnaire si charges augmentées Cocontractant (bail) que sur cess ct	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7 L. 661-6 - III, 7 & 9; R. 661-1, 4, 6 & 8 L. 661-6 - III, & 9; R. 661-1 & 6 L. 661-6 - III, & 9; R. 661-1 & 6
Désignation de : AJ, MJ, liquidateur, CEP, contrôleur, expert Modification de la mission de l'AJ Forclusion Admission des créances Durée de la période d'observation, poursuite ou cessation d'activité Jugement arrêtant ou rejetant le plan de cession	Appel * Pas de tierce Appel * Requête au juge-com Appel si rép. à contest Réclamation au juge-com Appel * Pas de tierce Appel * ou pourvoi Cass Appel	Ministère public e-opposition ni de pourvoi Débiteur, Ministère public Créan < 6/12m Bodacc ; salar < 2m pub Créancier, débiteur, MJ Tout intéressé ; < 1mois publication Ministère public e-opposition ni de pourvoi Ministère public Débiteur Cessionnaire si charges augmentées Cocontractant (bail) que sur cess ct	L. 661-6 - I - 1°; R. 661-1, 4 et 6 L. 661-7 L. 661-6-II L. 622-25, L. 625-1; R. 622-21, R. 625-3 L. 622-27, L. 624-3; R. 624-7 s. R. 624-8 L. 661-6 - I - 2°; R. 661-1, 4 & 6 L. 661-7 L. 661-6 - III, 7 & 9; R. 661-1, 4, 6 & 8 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6 L. 661-6 - III, 8 9; R. 661-1 & 6 L. 661-6 - IV & 7; R. 661-4, 6 & 8

R. 661-1 : Les jugements et ordonnances rendus en matière de mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, RJ et LJ, sont exécutoires à titre provisoire, sauf : L. 622-8, L. 626-22, L. 642-20 al 1, L. 651-2, L. 663-1 à 4, et faillite personnelle L. 653-8; ou sauf décision du 1er président de la cour d'appel si L. 661-1 al. 1, L 661-9 al. 2.

R. 661-2: Les oppositions et tierce-oppositions contre décisions de "A" = "mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, RJ et LJ, + faillite perso et interdiction L. 653-8", sont formées par déclaration au greffe dans les **10 jours** du prononcé de la décision, ou de la publication au Bodacc ou dans un journal d'annonces légales.

R. 661-3 : L'appel est formé dans les 10 jours de la notification de la décision "A", ou du prononcé si l'appel émane : du débiteur sur un jugement d'arrêté ou de rejet du plan de cession ; ou du contractant, du cessionnaire ou du bailleur en cas de cession. La Cour d'appel statue dans les 4 mois si R. 661-6-6°. Le délai d'appel du ministère public e st de 10 jours (+ L. 661-12). La C. d'appel juge les recours contre les ordon. du juge-com. sur cession d'actifs (R. 642-37-1 & 3).

(L. 642-19-1)